

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-10-3
Séance du vendredi 5 septembre 2008

Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières Subvention pour le forum naturaliste transfrontalier « Nature » 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2008/I-12°/01 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières une subvention de 2000 euros en faveur de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, pour l'organisation du forum naturaliste transfrontalier « Nature » 2008 ;
- Précise que le versement de cette aide interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière est prévue au programme F012, fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 du budget de l'exercice 2008.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions